



APPEL D'OFFRES 2020-200
Contrôle biologique des mouches noires et des insectes piqueurs

La Ville d'Estérel demande des soumissions pour la fourniture et l'épandage d'insecticide biologique pour le contrôle des larves des mouches noires et des insectes piqueurs sur son territoire, et ce, pour différentes options, à savoir : un (1) an, trois (3) ans ou cinq (5) ans.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres (SEAO) sur le site Internet www.seao.ca, à compter du **mercredi 25 novembre 2020**. Les documents peuvent être obtenus moyennant un coût déterminé par le SEAO.

Seules seront considérées les soumissions déposées par les soumissionnaires ayant un établissement d'affaires au Québec ou dans les territoires visés par les accords intergouvernementaux de libéralisation des marchés applicables; à défaut de respecter cette condition, la soumission est automatiquement rejetée.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission, soit sous la forme d'un chèque visé à l'ordre de « Ville d'Estérel » ou d'un cautionnement de soumission, valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, représentant dix pour cent (10 %) du montant le plus élevé des options présentées en excluant les taxes.

La soumission doit être accompagnée d'une lettre de consentement émise par une compagnie d'assurance ou d'une lettre bancaire garantissant l'émission d'un cautionnement d'exécution représentant cent pour cent (100 %) du montant le plus élevé des options présentées en excluant les taxes.

Seuls les cautionnements émis par des compagnies d'assurances, au sens de la *Loi sur les assurances* (RLRQ, c. A-32), et reconnues par l'Autorité des marchés financiers du Québec seront acceptés.

Les soumissions seront reçues dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée et portant la mention « **Appel d'offres 2020-200 - Contrôle biologique des mouches noires et des insectes piqueurs** ». Le soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que sa soumission est déposée physiquement à l'hôtel de Ville **au plus tard le vendredi 11 décembre 2020, à 15 h 30**, pour être ouverte immédiatement.

La Ville d'Estérel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la soumission au meilleur pointage, ni aucune des soumissions reçues et ne sera en aucune façon responsable de quelque dommage, perte ou préjudice de quelque nature que ce soit pouvant survenir au soumissionnaire.

Donné à Estérel, ce 25 novembre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com), dans le journal Accès et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 25 novembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois de novembre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier